



PRIÈRE

DIX HEURES

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient.

M^{me} FONTAINE, MM. TEITSMA, FLETCHER, CURRY, KINEW et NESBITT ainsi que M^{me} GUILLEMARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. TEITSMA et SARAN interviennent. M. CURRY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M^{me} FONTAINE invoque le *Règlement* au sujet de l'usage selon lequel il est permis de débattre d'un projet de loi émanant d'un député de l'opposition le jeudi matin et auquel on a dérogé.

MM. FLETCHER, GERRARD et MICKLEFIELD interviennent sur le rappel au *Règlement*. La présidente déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

Pendant le débat, M. HELWER invoque le *Règlement* au sujet de commentaires faits à l'Assemblée que lui a attribués le député de River Heights le mercredi 11 octobre 2017.

M. GERRARD présente des excuses sans réserve et se rétracte.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la prise de mesures contre la pollution industrielle à Saint-Boniface sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} SMITH (Point Douglas) présente la proposition suivante :

Proposition n^o 22 : Protection des Manitobains à faible revenu

Attendu :

que le gouvernement provincial a annoncé une réduction de l'allocation pour le loyer, ce qui entraînerait, pour plus de 7 000 familles, une augmentation de loyer allant jusqu'à 1 200 \$ par année;

que le gouvernement provincial a augmenté le loyer des bénéficiaires du programme Logement Manitoba d'une somme pouvant atteindre 720 \$ l'an et qu'il a modifié sa politique de façon à limiter la capacité des familles à choisir une unité appropriée;

que le gouvernement provincial n'a pas respecté sa promesse visant à mettre en place une stratégie globale en vue de réduire la pauvreté au Manitoba et qu'il ne s'est pas conformé à la loi en ne publiant pas de mise à jour en juin;

que le gouvernement provincial a refusé d'augmenter le salaire minimum pour une période de deux ans et qu'il l'a fixé à un taux arbitrairement bas;

que dans son dernier budget, le gouvernement provincial a fait grimper les frais de scolarité pour des milliers d'étudiants, réduisant ainsi l'accès de beaucoup d'étudiants à l'éducation, à la formation et à de bons emplois;

que le gouvernement provincial a refusé de renouveler le financement de centres pour femmes, notamment le North Point Douglas Women's Centre, qui soutiennent et conseillent certaines des femmes les plus vulnérables de Winnipeg;

que le gouvernement provincial a suspendu pendant un an les programmes Quartiers Vivants et Place aux communautés, ce qui a occasionné inutilement de l'incertitude chez des milliers de Manitobains qui en dépendent;

que le gouvernement provincial n'a pas respecté sa promesse visant à protéger les aînés et les familles à faible revenu qui travaillent fort, qu'il a plutôt réduit les services destinés à ces personnes vulnérables et qu'il a annulé le financement de certains programmes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à s'engager à protéger les familles et les aînés à faible revenu et à mettre en place une véritable stratégie globale de lutte contre la pauvreté en annulant ses compressions dommageables aux services, en réduisant les frais et en veillant à ce que tous les Manitobains aient accès à de bons emplois.

Il s'élève un débat.

M^{me} SMITH (Point Douglas) intervient.

M^{me} la *ministre* COX, M^{mes} LATHLIN et MORLEY-LECOMTE, MM. LAGASSÉ et TEITSMA ainsi que M^{me} GUILLEMARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* COX, M^{mes} LATHLIN et MORLEY-LECOMTE ainsi que M. GERRARD interviennent. M. TEITSMA exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose :

le rapport annuel de l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi pour l'année se terminant le 31 décembre 2016;

(Document parlementaire n° 74)

le rapport annuel du juge en chef de la Cour provinciale sur les plaintes relatives à la conduite des juges pour l'année se terminant le 31 décembre 2016;

(Document parlementaire n° 75)

le rapport annuel de la Cour provinciale du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;

(Document parlementaire n° 76)

le rapport annuel de la Commission de la location à usage d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;

(Document parlementaire n° 77)

le rapport annuel de la Commission d'appel des accidents de la route pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

(Document parlementaire n° 78)

M. le *ministre* FRIESEN dépose le rapport de la Caisse d'assurance collective de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 30 avril 2017.

(Document parlementaire n° 79)

M^{me} COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de Diwali, fête des lumières.

M^{me} MARCELINO (Logan) et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. EICHLER, *ministre de l'Agriculture*, fait une déclaration au sujet du National Farmer's Day américain.

M. ALLUM et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} KLASSEN font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. TEITSMA, M^{me} LATHLIN, M. MICKLEFIELD, M^{me} LAMOUREUX et M. PIWNIUK font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité*.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

Jeudi 12 octobre 2017

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 23 octobre 2017, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger